FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 8 Mai 1922

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Réponse à M. Daniel-Vincent

A l'occasion d'un article de M. de Brabander qui le prenait à partie au sujet de son discours de Berlaimont, M. Daniel-Vincent, dans le « Réveil du Nord », fait un exposé de sa politique et de celle de son Parti. Exposé assez bref et qui n'est, en homme, qu'un plaidoyer « pro domo ». En le lisant, je n'ai pu m'empêcher de songer à la célèbre chanson de Frugson, intitulée : « C'est pour vous ». « Les femmes au gentil minois, c'est pour moi ! c'est pour moi !.. Celles qui ne sont pas gentilles du tout, celles qui sont maigres comme des clous, celles qui n'ont plus rien sur le caillou, c'est pour vous ! »

« Qui donc, demande M. Daniel-Vincent, a porté devant les Chambres un statut d'assurances sociales ? — C'est nous. (Ce qu'il faut lire, c'est évidemment : c'est moi).

« Qui a demandé et obtenu le vote, par la Chambre d'un grand (sic) projet de construction d'habitations ouvrières, actuellement devant le Sénat ? — C'est nous.

« Qui a voulu effacer par l'amnistie les erreurs et les fautes des petits soldats ou des marins de la Mer Noire ? — C'est nous.

« Qui a préconisé, **non sans une confiante audace**, la reprise des relations avec la Russie ? — Avec M. Ch. Delesalle, c'est nous. (Ce ? avec Ch. Delesalle, n'est-ce pas exquis ?)

« ...Par les réalisations présents ou par les projets d'avenir, qui a servi, sans compter l'effort, la grande tâche de ceux qui travaillent, chacun à son rang, et qui préparent, jour par jour, un avenir plus équitable et meilleur ? — C'est nous ».

M. Daniel-Vincent aurait tort de s'étonner si un artiste de quelque café-concert lillois reprenait ce programme point par point pour la plus grande joie de son auditoire. Qu'on ne m'accuse pas, au moins, d'avoir falsifié les textes ! Si M. DanielV-incent proclame « qu'il a servi la tâche de ceux qui travaillent chacun à son rang », ce n'est pas nous qui l'avons forcé à faire une déclaration aussi explicite et aussi nette, c'est tout simplement qu'il a voulu, sans doute, donner aux lecteurs du « Réveil » un résumé de sa « Politique Républicaine ».

Ceux-ci sont donc éclairés. Sont-ils satisfaits pour autant ? Il n'y a pas lieu de le croire, ou alors c'est que la sympathie qu'ils éprouvent pour l'homme, sympathie que je partage d'ailleurs, les aveugle sur le programme et l'œuvre politique accomplis par l'ancien ministre et son Parti. Si nous reprenons en effet l'énumération des « œuvres sociales vivantes et fécondes », indiquées comme accomplies par M. Daniel-Vincent, nous restons stupéfaits devant la maigreur des résultats obtenus.

1° ASSURANCES SOCIALES. — M. Daniel-Vincent a fait préparer par les fonctionnaires du ministère du Travail et quelques actuaires, un projet de loi sur les assurances sociales, par lequel ouvriers et patrons verseraient au total dix pour cent des salaires à des Caisses régionales chargées de leur assurer un certain nombre d'avantages.

Mais le tout n'était pas de déposer le projet de loi. Le tout était de le faire adopter. Or, M. Daniel-Vincent n'aboutit absolument à rien de ce côté. D'abord, parce qu'on s'aperçut qu'il avait sous-estimé la dépense probable à mettre à la charge de l'Etat : au lieu de 376 millions la première année et 578 millions la onzième année, la dépense semble, en effet, devoir être bien plutôt d'un demi-milliard et d'un milliard, et la Chambre du Bloc National, en présence d'un budget d'Etat déjà singulièrement obéré, a pris peur. Ensuite, parce qu'il n'a pas su faire partager sa conviction par ses collègues et par les membres du Parlement. Donc, qui est-ce qui a abouti à zéro ? — « **C'est nous !** » peut s'écrier avec plus de raison l'ancien ministre.

2° HABITATIONS OUVRIERES. — Le même raisonnement que nous avons tenu pour les assurances sociales, nous le tiendrons ici. Ce n'est pas tout que de présenter des projets mirobolants que la Chambre se risque parfois à voter avec la certitude que le Sénat les repoussera. Ici encore, qui a abouti à zéro ? « **C'est nous !** »

3° AMNISTIE. — M. Daniel-Vincent dit qu'il a voulu effacer « les fautes des petits soldats qui ont tremblé un moment dans la tourmente, ou des marins de la Mer Noire, fils égarés de notre vieil idéal de la Révolution ? » D'avoir traité de fils « égarés » les marins de la Mer Noire, il est clair que cela a suffi à empêcher le vote de l'amnistie. En tout cas, le résultat est là, et, qui a abouti à zéro ? — « **C'est nous !** »

4° RELATIONS AVEC LA RUSSIE. — La confiante audace de l'ancien ministre, malgré Ch. Delesalle, n'a eu aucun effet. Comptait-il donc si peu auprès de ses collègues ? En tout cas, si nous reprenons les relations avec les Russes, ce n'est certes pas à M. Daniel-Vincent ou à son Parti que nous le devrons, mais sans doute à Lloyd George ! Et qui aboutit toujours à zéro ? — « **C'est nous !** »

5° DEFENSE DU PETIT COMMERCE. — Avec l'aide de M. René Lefebvre, qu'a donc fait M. Daniel-Vincent et son Parti pour « organiser et défendre » le petit commerce ? — Nous ne le voyons pas et on sera bien empêché de nous le dire. En réalité, s'il est parfois admissible, dans un intérêt électoral, de feindre pour le petit commerce un intérêt qui ne se peut justifier en aucune manière autrement, il est décent de ne pas y faire allusion trop souvent.

6° RELEVEMENT DU LABEUR AGRICOLE. — Qu'est-ce que l'ancien ministre, souvent mieux inspiré en ses écrits, peut entendre par : « relèvement du labeur agricole conduit avec dévouement et compétence par Macarez ? » Cela ne peut vouloir dire qu'une chose, c'est que M. Macarez et M. Daniel-Vincent sont parvenus à amener les cultivateurs à travailler davantage. L'ancien ministre n'aurait sans doute pas osé écrire cela « en clair » ! Sa politique et celle de M. Chéron, ont abouti, par des mesures insoutenables, à augmenter le prix de la viande et le prix du pain, en une année où la récolte de blé a été supérieure à ce qu'elle a jamais été chez nous. Ici aussi, qui a abouti à zéro ? — « **C'est nous !** »

7° MUTILES. — Parlons des mutilés et « de la prise en main de leurs droits par Pasqual » ! Si les mutilés ne s'étaient pas associés étroitement et n'avaient pas exigé des Pouvoirs Publics certaines mesures en leur faveur, on sait trop ce qui serait advenu d'eux. On sait déjà, d'ailleurs, avec quelle [illegible] les pourcentages d'invalidité ont été réduits, malgré toutes les démarches qui ont pu être faites.

8° « QUI A SERVI LA TACHE DE CEUX QUI TRAVAILLENT CHACUN A SON RANG ? » — C'est nous ! C'est nous ! clame à tue-tête M. Daniel-Vincent et il ajoute le plus sérieusement du monde : « Au jour du jugement, ce n'est pas avec de vaines formules sur les lèvres, c'est avec des œuvres vivantes et fécondes dans les mains que nous irons devant le peuple. Et il reconnaîtra les siens ! » On a vu ce qu'il en était, et que la situation est tout autre pour le pauvre peuple. C'est, hélas ! une justice distributive un peu différente de celle qu'envisage l'ancien ministre qu'il verra réalisée à la veille des élections. « Les femmes au gentil minois, c'est pour moi ! C'est pour moi ! Oui, mais, celles qui ne sont pas gentilles du tout, celles qui sont maigres comme des clous, celles qui n'ont plus rien sur le caillou, c'est pour vous ! » C'est pour vous, braves gens, qui n'ouvrez les oreilles, chose étrange, que pour gober ! !

E. COUTEAUX.

(Parti du Nord)

Un drame de famille à Wazemmes-Lille

Un épicier, bon beau-père, a révolvérisé son mauvais gendre

Un drame, autour duquel on avait essayé de faire le silence, sans doute par sympathie pour son auteur, bien noté et qui était considéré dans son quartier comme un très brave homme, s'est déroulé vendredi matin, vers 11 heures et demie, rue Magenta, à Lille.

Un épicier, M. Alfred Levêque, 46 ans, demeurant au 19 de la rue précitée, a tiré, dans sa boutique six coups de revolver sur son gendre, Pierre Ghilneux, 30 ans, monteur d'étaux sur les marchés, et demeurant rue de Flandre, impasse Demay, 4. Celui-ci, n'a d'ailleurs été atteint que par un projectile qui, passant sous la mâchoire droite, a pénétré dans le cou, puis est allé se loger derrière le larynx.

Le blessé, dont l'état n'est pas grave, a été hospitalisé à la Charité.

Voici, d'après notre enquête, comment les faits se sont passés :

Un mauvais gendre

Il y a trois ans, Pierre Ghilneux, la victime, épousait Mlle Alfreda Levêque, âgée aujourd'hui de 25 ans, et fille du meurtrier.

Si l'on en croit les on-dit, qui ne varient guère, la lune de miel entre les deux époux fut de courte durée.

Buveur et querelleur, Ghilneux ne tarda pas à mener à sa femme une vie d'enfer, ceci pour le plus grand tourment de M. Levêque qui, pour cette raison, ne tarda pas à prendre son gendre en grippe.

Jeudi vers 17 heures, d'après les déclarations de Mme Ghilneux, alors que celle-ci revenait du marché où elle était allée travailler, son mari, qui se trouvait en état d'ivresse, ainsi que cela lui arrivait souvent, lui demanda de l'argent. Elle lui en refusa.

Ghilneux l'ayant menacée de la frapper avec un couteau, la jeune femme, épouvantée, quitta le domicile conjugal et se réfugia chez une de ses parentes, Mme C..., demeurant rue de Julliers.

Furieux de ce départ, le monteur précipita par la fenêtre de son logement une partie de son mobilier, puis le vendit ensuite à des amateurs.

Le lendemain matin, vendredi, Ghilneux se trouvant place de la Nouvelle-Aventure, y faisait la rencontre d'un locataire de son beau-père, M. Joseph Wattine, en compagnie de qui il but plusieurs chopes et fit quelques courses.

Les deux hommes se dirigèrent ensuite vers la rue Magenta. Ils pénétrèrent ensemble dans l'épicerie-buvette tenue par M. Alfred Levêque.

Tragique discussion

L'apparition de Ghilneux fut mal accueillie par l'épicier, au courant de ce qui s'était passé la veille. On ne sait les paroles qui s'échangèrent entre les antagonistes, mais à un moment donné, Ghilneux menaçant, aurait dit à son beau-père, en parlant sans nul doute de sa femme : « C'est bon, je vais arranger son affaire! »

C'est alors que saisissant un revolver placé sur la tablette de son comptoir, M. Levêque fit feu à six reprises sur son gendre. Aux premières détonations, M. Wattine qui se trouvait seul dans la boutique avec les acteurs de ce drame, sortit précipitamment dans la rue.

Mme Levêque, qui lavait de la salade dans la cour de sa maison, pénétra dans la boutique, toute apeurée, se demandant ce qui arrivait. Elle y trouva son mari comme hébété, ayant encore son revolver en main, tandis que son gendre, écroulé sur un sac, avait le visage, le cou et les vêtements tout ensanglantés.

Constatations policières

Averti de ces faits à la première minute, le commissaire du poste de police, du 2e arrondissement, tout proche, se rendit sur les lieux.

Le magistrat s'assura de la personne de M. Levêque, se préoccupa de faire donner des soins au blessé, puis commença une enquête.

Ghilneux, sans doute repentant, refusa de porter plainte contre son beau-père. « Laissez le tranquille, dit-il, car c'est un bon homme !... »

De son côté, M. Levêque, qui paraît n'avoir agi qu'impulsivement et sous le coup d'une violente colère, exprima de profonds regrets pour l'acte qu'il avait commis et qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves. Outre la blessure qu'a reçue Ghilneux, on a en effet constaté que l'un des projectiles tirés par l'épicier, une balle de 8 mm., avait traversé une porte donnant sur un couloir, par où passent les gens de la maison. Quatre autres balles se perdirent notamment dans les sacs contenant des denrées.

M. Levêque a été déféré au parquet.

Quant à Ghilneux, les nouvelles que nous avons fait prendre concernant son état, dans l'après-midi de samedi, sont tout à fait rassurantes.

Les Fêtes de la Renaissance

Mademoiselle Germaine DAEMERS a été élue hier « Reine des Reines » de Lille

Hier soir, à 8 heures 30, après plusieurs tours de scrutin en vérité assez disputés, Mlle Germaine Daemers a été élue « Reine des Reines » de Lille.

Sa souveraineté aura, espérons-le, la grâce et la douceur des choses qui ne durent qu'un jour, comme les roses.

Mlle GERMAINE DAEMERS
Elue « Reine des Reines » de Lille
(Photo Durieu)

La gentille souveraine apparaîtra à beaucoup, très douce, très bonne, et comme un petit être fait de sagesse, de vertu, de joliesse.

Au surplus, voilà comment se fit l'élection. A 7 heures 30 précises, les reines de quartier, leurs demoiselles d'honneur, le jury chargé de dépouiller le scrutin, avaient été convoqués.

Au fond de la salle les cinq reines prirent place, après que Moithy eut donné connaissance du désistement de Mlle Marlette Borne qui, souffrante, s'était déclarée dans l'impossibilité de présider demain les fêtes d'Esquermes - Wazemmes-Vauban.

La jolie reine d'Esquermes, dont nous regrettons le départ, fut remplacée par Mlle Yvonne Cretin, première demoiselle d'honneur du quartier.

Après quelques explications sur la façon dont il convient de procéder au vote, on passe au premier tour de scrutin.

Mlle Nelly Lambour, reine de St-Sauveur, obtient 10 voix ; Mlle Germaine Daemers, reine du Vieux-Lille, obtient 6 voix ; Mlle Yvonne Cretin, reine suppléante d'Esquermes, 5 voix ; Mlle Lucienne Ceulenaere, reine de Fives-Saint-Maurice, 2 voix, et Mlle Honorine Vermander, reine de Moulins-Lille, 2 voix.

Il faut procéder à un second tour de scrutin. Obtiennent alors : Mlle Daemers, 9 voix ; Mlle Nelly Lambour, 7 voix ; Mlle Cretin, 4 voix ; Mlle Ceulenaere, 2 voix ; Mlle Vermander, 3 voix.

Mlle YVONNE CRETIN
Reine d'Esquermes-Wazemmes-Vauban
(Photo Dumur)

Un troisième tour de scrutin est nécessaire. Mlle Daemers récolte 8 voix, Mlle Nelly Lambour 6, Mlle Cretin 4, Mlle Vermander 5, Mlle Ceulenaere 2.

On décide enfin d'élire reine des reine celle qui, au quatrième tour, obtiendra le plus grand nombre de suffrages.

Mlle CHRISTIANE BRUNAT
Reine de Montmartre

Le quatrième tour donne : Mlle C. Daemers, 10 voix ; Mlle Nelly Lambour, 8 voix ; Mlle Cretin, 4 voix ; Mlle Ceulenaere, 2 voix ; Mlle Vermander, 1 voix.

Mlle Germaine Daemers est donc élue « Reine des Reines » et, d'un joli mouvement partant du cœur, sa principale concurrente, Mlle Nelly Lambour, est la première à la féliciter et à l'embrasser. Entre ces deux jeunes filles, le choix était en réalité bien difficile, et cela explique la longueur et la difficulté du scrutin. On décide ensuite que la reine du Vieux-Lille sera Mlle Marthe Morel ; Mlle Louise Blau, 1re demoiselle d'honneur ayant donné sa démission.

— A la sortie de la mairie, le public est nombreux qui attend le résultat du scrutin. On acclame et Mlle G. Daemers, et Mlle Lambour. Décidément, nos petites reines jouissent déjà de la grande popularité. De celle qui du cœur, va au cœur.

A LA CONFERENCE DE GENES

Comment négocier avec les Russes ?

MM. Barthou et Jaspar cherchent une formule

Gênes, 6 mai. — M. Louis Barthou, chef de la délégation française à la conférence de Gênes, est arrivé à 9 heures, accompagné de M. Lamirault, chef de son cabinet. Il a été salué sur le quai de la gare, par M. Colrat et les membres de la délégation. M. Barthou s'est rendu immédiatement à sa villa. Il conférera dans la matinée, avec ses collègues de la délégation française.

La conversation Franco-Belge

Gênes, 6 mai. — On communique la note officielle suivante :

M. Louis Barthou, président de la délégation française, a conféré ce matin avec M. Jaspar, ministre des Affaires étrangères.

Au cours de leur conversation qui a été particulièrement cordiale, les deux ministres ont constaté le parfait accord de leurs gouvernements.

On peut ajouter à cette note officielle, qu'au cours de l'entretien qu'il a eu avec M. Barthou, M. Jaspar a paru désireux de rechercher avec le représentant de la France le moyen de ne pas faire obstacle à la continuation de la conférence de Gênes. Dans ce but, on assure, sans pouvoir toutefois en obtenir confirmation officielle, que M. Jaspar rechercherait une formule qui tout en respectant les traditions sur lesquelles les gouvernements de Bruxelles et de Paris sont solidairement d'accord, permette de poursuivre les négociations avec les Russes.

La délégation Russe retarde sa réponse

Gênes, 6 mai. — Dans les milieux russes de la conférence, on déclare que la réponse au mémorandum ne sera pas remise au secrétariat de la conférence avant lundi ou mardi prochain. D'une part, en fait, il ne semble pas qu'un accord complet règne au sein de la délégation sur l'attitude à adopter à l'égard des propositions des puissances. Les délégués russes en ont délibéré encore toute une partie de la nuit. D'autre part, et à ce sujet il n'y a pas de divergence entre eux, les Russes estiment qu'ils ont intérêt à ne pas répondre avant de savoir qu'elles seront les décisions finales de la Belgique et de la France.

Une partie de la délégation russe, ayant à sa tête M. Ioffe, et accompagnée de M. Rappoport, est partie hier pour Berlin, où elle se rencontrera aujourd'hui avec une mission envoyée à sa rencontre par Lénine.

Ce fait explique aussi, pour une certaine part, le retard apporté par la délégation russe à répondre aux alliés.

Lénine est partisan des traités séparés

On mande de Moscou que le conseil des commissaires du peuple et l'Exécutif central ont examiné un long télégramme reçu de la délégation soviétique à Gênes. Une décision finale doit être prise aujourd'hui.

On affirme, dans les milieux bien renseignés, que Lénine a proposé, en cours de séance, de rompre les discussions de Gênes et de conférer à Tchitchérine les pouvoirs suffisants pour conclure des traités séparés, notamment avec l'Angleterre.

M. Lloyd George n'a pas perdu son temps

Le correspondant du « Daily Mail », à Gênes signale que, durant l'absence de M. Barthou, M. Lloyd George a fait tous ses efforts pour créer une situation telle que la France devra, ou bien se conformer à sa politique, ou bien assumer l'entière responsabilité de son éloignement de la conférence.

Durant les dernières 48 heures, M. Lloyd George a travaillé assidûment pour examiner ce qui peut être fait en vue d'empêcher la conférence de constituer un échec flagrant.

Un soldat bandit a terrorisé Arras

Il a pu être capturé après avoir abattu un agent de police

Un acte de banditisme d'une audace inouïe, qui s'est commis samedi matin, a jeté l'émoi dans la population entière d'Arras, car les péripéties s'en déroulèrent à travers les principales artères de la ville.

La bourse ou la vie !

Deux voyageurs, M. Felix Sorghes et l'Ime veuve Sorghes-Tétyt, descendaient, vers 3 heures, du train de Paris. Ils avaient l'intention de se rendre à Mont-Saint-Eloi pour assister à l'inhumation d'un de leurs parents. Ils étaient à peine sortis de la gare, qu'un jeune soldat bondissait vers eux, revolver au poing ; ils essayèrent de s'enfuir, mais le bandit les rejoignit et les somma de lui remettre leur argent. Les deux voyageurs, ainsi amenés à merci, furent obligés de s'exécuter. Ils remirent à leur agresseur tout ce qu'ils avaient de valeurs.

Son coup fait, le malfaiteur s'enfuit à toutes jambes.

Victime du devoir

Les victimes de cette agression allèrent au commissariat central narrer leur mésaventure. Elles fournirent aux policiers tous les renseignements susceptibles d'aiguiller leurs recherches dans la bonne voie et aussitôt des agents se mirent en chasse.

Après une heure de recherches, ils réussirent à rencontrer le malfaiteur rue des Agaches, mais avant qu'ils fussent parvenus à l'appréhender, il sortit son revolver, le braqua sur ses poursuivants, et, pressant la gachette, il abattit l'un des agents d'une balle dans l'aine.

Tandis que ses camarades se précipitaient autour de cette victime du devoir, et faisaient chercher du secours, le meurtrier avait pris la large. Il avait mis à profit le temps perdu par les agents et quand ils se remirent à sa poursuite, il était loin déjà.

Une chasse à l'homme

Les policiers, dont la colère décuplait les forces, se lancèrent dans la direction prise par le soldat. Durant deux heures, les habitants sortis de leur sommeil, purent assister à une véritable chasse à l'homme, qui se courut à travers toutes les rues de la ville, jusqu'au faubourg même. De temps à autre, des coups de feu crépitaient tirés de part et d'autre, et la course reprenait de plus belle.

Traversant rues et ruelles, le bandit passa la voie du chemin de fer, fila à travers les rues du faubourg Saint-Sauveur, franchit les clôtures des jardins, toujours suivi par les agents, dévala à travers champs et finalement parvenu au Petit-Bapaume, à proximité de l'ancien camp de Polonais, se précipita dans un baraquement dont les occupants étaient momentanément sortis.

Un siège en règle

Il y fut rejoint par les deux agents Dubois et Waroquet qui l'avaient suivi à bicyclette.

A ce moment commença un véritable siège du baraquement : le forcené à plusieurs reprises déchargea son revolver, sur les agents qui ripostèrent en faisant usage de leurs armes.

Après quelques instants de cette fusillade en règle, désireux d'en finir, avec un courage digne de tous éloges, ils pénétrèrent dans le baraquement, au risque de recevoir une des balles que le bandit continuait à tirer dans leur direction.

Ce fut qu'après un terrible corps-à-corps au cours duquel l'agent Waroquet reçut de multiples contusions et eut son uniforme mis en lambeaux, qu'ils réussirent enfin à maîtriser l'agresseur de M. et de Mme Sorghes.

Un fils de famille

Conduit immédiatement au bureau de police et confronté avec les victimes de sa lâche agression, en présence de M. Nison, commissaire central, qui après avoir réquisitionnée une automobile s'était lancé à la poursuite du bandit et venait de rentrer au commissariat, il ne put que passer des aveux.

Au cours de l'interrogatoire qui a suivi on a appris non sans stupéfaction, que le meurtrier appartenait à une des plus honorables familles. Son père serait docteur en médecin, dans la région. C'est un nommé René Rembauville, 19 ans, engagé volontaire pour 4 ans, au 500e régiment des chars de combat, 26e bataillon, à Lille.

D'après les déclarations fournies par lui il était en congé de convalescence pour un mois, jusqu'au 11 mai prochain. Il est originaire d'Avesnes-le-Comte et était venu paraît-il à Arras pour y voir des parents.

Quant à sa victime, l'agent Georges Huet 22 ans, marié et père d'un enfant, et qui venait d'entrer tout récemment à la police d'Arras, il a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Jean.

La Question des Réparations

L'envoyé du Reich n'a pas été entendu par la C. d. R.

Paris, 6 mai. — Le bruit a couru que M. Bergman, venu récemment à Paris, apportait avec l'assurance que 50 millions de marks or seraient payés le 15 mai prochain, une proposition tendant à remplacer le contrôle fiscal exigé et le vote de nouveaux impôts par l'affectation de certains revenus publics à la garantie d'un emprunt à émettre immédiatement.

On signale, à ce propos, que la commission des réparations a estimé qu'il n'était pas de son rôle d'accepter sur ce terrain les pourparlers pareils. Elle se pense en droit d'exiger une réponse écrite officielle du gouvernement allemand et elle a catégoriquement refusé d'entendre M. Bergman jusqu'à ce qu'elle ait reçu ce document. A ce moment, elle acceptera, s'il y a lieu, de discuter avec M. Bergman la valeur et les modalités d'application des propositions faites.

M. Bergman n'a pu, en conséquence, que reprendre le train pour Berlin.

M. Hermès, ministre des finances, qui avait manifesté son intention de venir à Paris, ajournera sans doute, dans ces conditions, son déplacement.

On ajoute que la commission des réparations n'a jamais été saisie du projet attribué à sir Emile Blackett et qui envisagerait, une fois de plus, des combinaisons d'emprunt après annulation des dettes de guerre.

Les vœux des sinistrés

Paris, 6 mai. — La Fédération des Associations départementales et unions de sinistrés a tenu aujourd'hui, son assemblée générale sous la présidence de M. Georges Bailliet.

Toutes les associations et tous les groupements de sinistrés de nos dix départements libérés étaient représentés par leurs présidents et leurs délégués.

A l'issue de cette réunion l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Les membres de la Fédération des Associations départementales et Unions de sinistrés réunis en assemblée générale le 6 mai, émettent le voeu :

« 1. Que le gouvernement exige la stricte et intégrale application des clauses du traité de Versailles, qui ont mis au compte de l'Allemagne la réparation des dommages causés par la guerre ;

« 2. Que pour cette application le gouvernement n'hésite pas à prendre vis-à-vis de l'Allemagne défaillante toutes les sanctions et toutes les garanties nécessaires, fut-ce au prix d'une action isolée et, protestent contre l'instabilité des interprétations de la loi faite par l'administration interprétations qui tiennent de moins en moins compte de l'esprit dans lequel la loi a été votée par le Parlement.

Le Président de la République est rentré hier en France

IL A DEBARQUE A TOULON ET S'EST RENDU A MARSEILLE

Toulon, 6 mai. — A 8 heures du matin, le croiseur-cuirassé « Edgar-Quinet », battant pavillon présidentiel et ramenant M. Millerand en France, entre en rade avec son escadrille d'escorte, sous les ordres du contre-amiral Vindry.

A 8 h. 30, le président débarquait au carré du port et mettait le pied sur le continent qu'il avait quitté à Bordeaux, le 30 mars.

Sur le carré du port, M. Millerand est salué par le préfet du Var, le maire de Toulon, les sénateurs et les députés du département. Les honneurs militaires sont rendus par un bataillon d'infanterie coloniale, la musique joue la « Marseillaise ». Tous les bâtiments sur rade, qui ont arboré le grand pavois, tirent les salves réglementaires.

Le président se rend immédiatement à la sous-préfecture où ont lieu les réceptions officielles, puis à l'hôtel de ville. Sur tout le parcours il est l'objet d'un accueil chaleureux de la part de la population qui ne lui ménage ni ses applaudissements, ni ses acclamations.

Le président remonte ensuite en voiture et gagne, en traversant l'arsenal, la porte Castigneau où il procède à la pose de la première pierre du nouveau Foyer du marin.

Après une visite à la Chambre de commerce, qui figure encore au programme, M. Millerand arrive à 11 heures à la salle du Foyer du marin où la municipalité, le Conseil général et la Chambre de commerce lui offrent un banquet.

Après le banquet, le président s'est réembarqué sur l'« Edgar-Quinet », qui lève l'ancre à 13 heures. Il arrivera à Marseille à 16 heures 30.

MARSEILLE A FAIT UNE RECEPTION ENTHOUSIASTE A M. MILLERAND

Marseille, 6 mai. — A 16 heures 25, les sémaphores signalent en vue le croiseur cuirassé « Edgard-Quinet », ayant à bord le Président de la République.

Les batteries de la côte saluent le pavillon présidentiel de 101 coups de canon. Plusieurs milliers de Marseillais se pressent derrière les troupes, qui rendent les honneurs. Les trottoirs de la Canebière, que l'on aperçoit de cette place, sont noirs d'une foule immense. Aux fenêtres pavoisées des maisons, il n'y a plus un coin de libre et toute cette population vibrante, ne cesse de pousser des vivats, des cris de : Vive Millerand ! Vive la République ! dont le vacarme se mêle à celui des canons, des sirènes des bateaux, des musiques et des cloches de toutes les églises de Marseille.

M. Flaissières, sénateur-maire, entouré de ses adjoints salue le Président sur l'appontement même, ainsi que MM. Alaunoury Maginot, Thabon, préfet, et de nombreuses personnalités.

Le Président descend à 17 heures 30, à la Préfecture, où eut lieu les réceptions officielles.

M. Millerand se repose une heure dans ses appartements.

Il assiste à 20 heures, au Palais de la Bourse, au grand dîner qui lui est offert par le Conseil général, le Conseil municipal et la Chambre de Commerce.